



**Courrier à l'attention des adhérents, licenciés et
membres des bureaux des associations
de Saint-Genis-les-Ollières**

Direction cadre de vie

Service Vie locale

Suivi par Anne-Laure ILLY

Tél. : 04.78.57.84.34

Mail : vielocale@mairie-stgenislesollieres.fr

Réf. : 2021-VLA-1

Saint-Genis-les-Ollières, le vendredi 8 janvier 2021

Objet : Crise sanitaire COVID-19 – Point de situation à l'égard des associations

Mesdames, Messieurs, chers membres du monde associatif,

Nous vous adressons pour cette nouvelle année 2021 nos meilleurs vœux de santé, de sérénité et de joies partagées. L'année écoulée fût éprouvante. Le déroulement des activités sportives et culturelles a subi depuis l'ouverture de la saison en septembre de nouveaux bouleversements, vécus de la même façon à travers tous les pays du monde.

A chaque étape de la crise depuis la rentrée la Municipalité a pour préoccupation l'intérêt général de la population. Sur le plan local et national, la sécurité sanitaire constitue la priorité.

Le doute a bénéficié dans ces conditions à chaque fois à la prudence qui fût constante dans nos choix. La Municipalité mettra tout en oeuvre pour assurer la meilleure reprise des activités associatives dès que ce sera possible. Les services municipaux élaborent en permanence des scénarios pour trouver des solutions pérennes.

A partir du 10 octobre et jusqu'au 24 octobre 2020, certains Etablissements Recevant du Public (ERP) ont dû être fermés par arrêté préfectoral (n° 69-2020-10-09-003). La commune a maintenu les activités qui pouvaient l'être en assumant la responsabilité aux côtés des associations qui s'étaient engagées dans un protocole sanitaire sérieux.

Le reconfinement de novembre 2020 s'est traduit par l'obligation gouvernementale de fermeture totale des ERP. Lors du déconfinement progressif du 28 novembre, les activités des mineurs en extérieur ainsi que certaines activités adultes individuelles ont été à nouveau autorisées dans les équipements publics extérieurs ce qui a été mis en oeuvre sur le territoire de la commune.

A partir du 15 décembre 2020, soit 4 jours avant les vacances scolaires, le Gouvernement a autorisé les pratiques des mineurs en intérieur. La commune a décidé de maintenir les Etablissements recevant du public fermés jusqu'à la rentrée de 2021 afin d'éviter une reprise précipitée des activités à quelques jours des vacances.

Le 7 janvier 2021, le Gouvernement n'a présenté aucun changement sur l'autorisation de pratiquer des activités sportives et culturelles encadrées en intérieur pour les mineurs. Les ERP seront donc ouverts à ces pratiques dès le lundi 11 janvier 2021, dans les structures et sur les créneaux habituels sauf changements intervenus en lien avec le service vie locale. Dans ce cadre, nous comptons sur les responsables d'activités pour faire appliquer le respect des protocoles sanitaires (distanciation, port du masque avant et après la pratique). Pour les mineurs, seule une pratique sans proximité avec les autres sportifs est autorisée, ce qui exclut les pratiques sportives avec contacts. Pour les majeurs, la pratique sportive encadrée par une association dans les équipements sportifs de plein air est

10 rue de la Mairie - 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES

Tél : 04 78 57 05 55 – Fax : 04 78 44 67 23 (scc accueil) – Fax : 04 78 57 84 24 (scc Techniques)

E-mail : accueil@mairie-stgenislesollieres.fr / site internet : www.stgenislesollieres.fr



possible dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires. Le seuil des 6 personnes ne s'applique pas. Dans les établissements sportifs couverts, la pratique sportive des majeurs reste prohibée.

Toutes ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation. Les services municipaux poursuivront leur information auprès de vos structures comme cela a été fait jusqu'à présent et depuis le début de la crise sanitaire.

Nous comprenons votre impatience et vos difficultés. Nous vous confirmons que la Municipalité mettra tout en oeuvre pour faciliter la reprise des activités qu'elle soit progressive ou totale. Nous devons pour l'heure nous conformer aux mesures gouvernementales.

Nous vous laissons le soin de transmettre ce courrier à vos adhérents et licenciés. Dans un souci de transparence ce courrier sera mis en ligne sur le site de la commune.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers membres du monde associatif, l'expression de nos respectueuses salutations.

Adjoint à la Vie Sportive et Associative
Joffrey DUPOIZAT



Le Maire
Didider CRETENET

